

Communiqué de presse commun APVF – UNCCAS

Indemnité carburant : l'APVF et l'UNCCAS demandent à l'État de donner aux communes les moyens d'accompagner les bénéficiaires

Paris, le 28 septembre 2026

Dans un courrier adressé ce jour au Premier ministre Sébastien Lecornu, Christophe Bouillon, président de l'Association des petites villes de France (APVF), et Luc Carvounas, président de l'Union nationale des centres communaux et intercommunaux d'action sociale (UNCCAS), **alertent sur le risque de non-recours à l'indemnité carburant destinée aux travailleurs qui utilisent leur véhicule dans le cadre de leur activité professionnelle.**

Cette aide est attendue par des professionnels essentiels à la vie quotidienne des territoires, notamment les infirmiers libéraux, les aides à domicile, les artisans et les professionnels itinérants. Mais les démarches en ligne, les critères d'éligibilité et les pièces justificatives à réunir peuvent décourager une partie de ses bénéficiaires potentiels.

Les communes et leurs CCAS et CIAS sont prêts à informer et accompagner les habitants dans leurs démarches. Cette mobilisation représente toutefois du temps de travail et des moyens techniques, sans compensation prévue pour les collectivités. Les plus petits CCAS ne disposent pas toujours du personnel nécessaire, au risque de créer des différences d'accès à l'aide selon les territoires.

L'APVF et l'UNCCAS s'inquiètent également de l'arrêt du financement par l'État des conseillers numériques. Présents notamment dans les mairies, les CCAS et les espaces France Services, ces professionnels jouent un rôle essentiel auprès des personnes qui rencontrent des difficultés avec les démarches dématérialisées.

Les deux associations demandent au Premier ministre de **maintenir le financement des conseillers numériques**, de **définir avec elles le rôle des communes et des CCAS dans l'accompagnement des bénéficiaires**, en identifiant des interlocuteurs au sein des administrations compétentes, et de **compenser les moyens humains et techniques mobilisés localement.**

« Une aide publique doit parvenir jusqu'à celles et ceux qui en ont besoin. Les communes et leurs CCAS sont prêts à y contribuer, à condition que l'État assume pleinement ses responsabilités à leurs côtés », soulignent Christophe Bouillon et Luc Carvounas.